

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX LE QUATRE FEVRIER (04/02/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 28 janvier 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire, Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, Adjoints, M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUd, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES : M. Franck BOUSQUET (Représenté par Mme Estelle HEMMAMI), Mme Odile MARTY-MOTHEs (représenté par Mme CASTRO), M Abdelkader SELAM (représenté par Mme BENECH) Mme Carine NICODEME (représentée par M GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par M BENECH), **Conseillers Municipaux**

Étaient Absents Excusés : M. Gérard VALLES, M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux**

Mme Estelle HEMMAMI est nommée secrétaire de séance.

N°13-04-02-2010

CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL DE MONTEBELLO – TARIFICATION AUX FAMILLES HORS COMMUNE – ANNEE 2010

Rapporteur : Mme Fanfelle

Entendu l'exposé du rapporteur sur la nécessité d'une nouvelle tarification du Centre de Loisirs Municipal (maternel et primaire) pour l'année 2010.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité

APPROUVE le principe d'une tarification différente pour les habitants situés hors de la commune de Moissac

APPROUVE les termes de la convention pour l'accueil d'enfants d'une commune d'enfants d'une commune voisine sur le centre de loisirs municipal de Moissac

APPROUVE les tarifications ci-dessous, demandées aux familles résidentes hors communes

a) Pour les habitants de communes conventionnées :

	2010				
	0 < QF < 364	365 < QF < 707	708 < QF < 900	901 < QF < 1100	QF > 1100
Journée avec repas	6,00 €	9,00 €	14,30 €	15,80 €	18,00 €
½ Journée avec repas	4,50 €	6,30 €	9,00 €	9,80 €	11,00 €
½ journée sans repas	2,00 €	3,20 €	5,70 €	6,50 €	7,50 €
Forfait semaine avec repas	27,00 €	39,00 €	60,00 €	66,00 €	75,00 €

NB : La commune qui souhaite que ses habitants bénéficient de cette tarification s'engagera, par convention, à verser en fin d'année civile une subvention à la Mairie de Moissac en fonction du nombre de journées d'utilisation du centre

- De 1 à 50 journées enfants = 200,00 € par an
- Au delà de 50 journées enfants = 300,00 € par an.

b) Pour les habitants de communes non conventionnées :

	2010				
	0 < QF < 364	365 < QF < 707	708 < QF < 900	901 < QF < 1100	QF > 1100
Journée avec repas	8,00 €	12,00 €	19,00 €	21,00 €	24,00 €
½ Journée avec repas	6,00 €	8,40 €	12,00 €	13,00 €	14,60 €
½ journée sans repas	2,60 €	4,20 €	7,60 €	8,60 €	10,00 €
Forfait semaine avec repas	36,00 €	52,00 €	80,00 €	88,00 €	100,00 €

c) Pour les agents municipaux travaillant à la mairie de Moissac mais résidents hors commune, le tarif appliquée sera le même que pour les habitants de la commune

DIT que les tarifications ci-dessus seront applicables à compter du 08 février 2010



Pour copie conforme
Moissac le 08 Février 2010

Le Maire
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter De la transmission en préfecture le : De sa publication et/ou notification le :